Seules les paroles prononcées font foi

Présentation de M. Pierre-Yves Moeschler, conseiller municipal de Bienne, directeur de la formation, de la prévoyance sociale et de la culture

Participation de la Ville de Bienne au projet-pilote
Le besoin d'amélioration des procédures est reconnu. Avec une augmentation constante du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, l'administration publique porte la responsabilité de la qualité de ses services. Il en va de sa crédibilité. L'argent public ne peut et ne doit pas être dilapidé. En matière d'action sociale, il doit être attribué aux personnes dans le besoin uniquement.

Chaque assistant social et assistante sociale gère un nombre important de dossiers. Il ou elle doit pouvoir travailler dans un cadre précis, qui garantisse la qualité des décisions et du suivi. Le projet-pilote doit constituer un apport à l'amélioration de la qualité du travail, en définissant de nouvelles procédures et en mettant de nouveaux moyens à disposition.

Ces dernières années, le débat sur la qualité des services sociaux s'est focalisé sur la question de l'introduction d'inspecteurs sociaux, voire de détectives sociaux. Le Conseil municipal de Bienne a répondu favorablement à une intervention parlementaire demandant ce type de mesure. Toutefois, il l'a assortie de la condition qu'elle soit incluse dans un contexte contribuant à la progression de la qualité des services. S'agissant d'un postulat, il a deux ans pour apporter des réponses aux préoccupations du Conseil de ville.

La Ville de Bienne a alors pris contact avec la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale, pour qu'une démarche commune soit entreprise. C'est l'origine du projet-pilote présenté aujourd'hui.

Objectifs du projet-pilote à Bienne
Le projet biennois a été approuvé par la SAP le 20 mars 2008. Ses objectifs sont les suivants :

Buts
La situation dans le domaine de l'abus de la part de bénéficiaires de l'aide sociale est analysée. Le problème est décrit qualitativement et quantitativement. Différentes mesures de détection et de lutte contre l'abus sont examinées et évaluées. Les bases en vue d'une décision, concernant le rapport utilité/coût et l'opportunité des mesures sont établies.

Résultats attendus
A la fin du projet-pilote, et après évaluation des différentes mesures, les éléments suivants devront être disponibles :
- le nombre des cas d'abus sera évalué,
- les différentes formes d'abus seront analysées et décrites, qualitativement et quantitativement,
- les instruments, ainsi que les procédures pour la détection des cas d'abus sont définies et leur efficacité est examinée,
- les coûts et les bénéfices des différentes mesures sont déterminés et démontrés,
- des recommandations à l'adresse des autorités communales et cantonales sont formulées.

Contenus du projet
Le projet-pilote inclut les aspects suivants :
- **Mesures internes** du Département des affaires sociales, dans les domaines de l'examen des demandes, du contrôle des dossiers et de l'encaissement, parallèlement aux recommandations de la CSIAS.
- Engagement d'**inspecteurs sociaux**, ou de **contrôleurs de prestations.**
- **Evaluation externe selon le descriptif de la SAP du 2 avril 2008.**

Besoins
Les efforts supplémentaires peuvent être couverts par la fixation de priorités à l'interne et par les postes de travail que la Ville de Bienne a récemment créés. Concernant les examens externes, on estime les coûts à 20'000 francs pour le traitement de 15 à 20 cas. En moyenne, 10 à 12 heures seront consacrées à chaque cas, pour un tarif de 100 fr./heure.

Engagement de contrôleurs de prestations / inspecteurs sociaux
La participation de Bienne au projet-pilote a entraîné un report de la mise en œuvre des mesures à Bienne (engagement d'un chef de projet en été 2007 seulement, participation d'autres communes). Cela tend le climat politique sur place.

Les contrôleurs de prestations (ainsi désignera-t-on les inspecteurs sociaux à Bienne), seront engagés dans des cas spécifiques, lorsqu'un soupçon d'abus sera fondé sur des examens et des constatations, de même que sur proposition de l'assistant social ou de l'assistante sociale en charge du dossier, voire sur la base de suggestions de tiers. Ils devront prendre en charge les démarches qui dépassent le cadre interne. Le mandat sera attribué sur proposition de l'assistant social ou de l'assistante sociale en charge du dossier, examinée et approuvée par la direction du projet (responsable du département ou du service social).

Les activités des contrôleurs de prestations (inspecteurs sociaux) comprendront l'examen de la situation au domicile du bénéficiaire de l'aide sociale (présence effective dans l'appartement, taille effective du ménage, etc.). De cas en cas, des examens approfondis seront entrepris (soupçon d'activités lucratives non déclarées), mais à l'exclusion d'investigations dissimulées. Ce dernier point dispense la Ville de Bienne de prendre des mesures réglementaires pour permettre la conduite du projet. Lorsqu'un comportement illégal grave sera constaté, la police sera impliquée (crime organisé, activités délictueuses dans plusieurs cantons et/ou à l'étranger, etc.).

En raison des bonnes expériences de la Ville de Bâle avec l'entreprise ABS (Betreuungsservice AG), elle sera chargée des contrôles de prestations à Bienne. Une convention de prestations est en cours de négociation. La collaboration commencera encore au mois d'avril, par une information des collaborateurs et collaboratrices des services sociaux. Les premiers mandats ont déjà été préparés.

Conclusion
L'abus de l'aide social n'est pas tolérable. Il est nécessaire de le combattre de manière résolue et sans compromis. La problématique est néanmoins bien plus complexe que ne le laisse supposer la rumeur publique. Il s'agit donc d'agir de manière réfléchie et efficace, pour rassurer la population et, finalement, les contribuables.

Pierre-Yves Moeschler, conseiller municipal,
Directeur de la formation de la prévoyance sociale et de la culture